

# LE MONDE *diplomatique*

> **Janvier 2017**, pages 18 et 19, en kiosques

EXTENSION ET LIMITES DE L'EXEMPLE SUÉDOIS

## Prostitution, la guerre des modèles

Au nom de la lutte contre les violences faites aux femmes, la Suède est devenue, le 1er janvier 1999, le premier pays à pénaliser l'achat de services sexuels, tandis que d'autres, comme l'Allemagne en 2001, choisissaient de légaliser les maisons closes. Quinze années de recul permettent d'observer les effets de ces deux approches opposées de la prostitution.

PAR WILLIAM IRIGOYEN

**L**a lumière rasante du soleil couchant inonde la localité de Tyresö, une des vingt-six communes du comté de Stockholm. Assise sur la terrasse de son pavillon, Mme Pye Jakobsson profite encore un moment de la clémence du ciel : « *Ils ont gagné, j'ai perdu. Je quitterai ce pays à la fin du mois pour aller m'installer quelque part dans le sud de l'Europe, là où la législation est différente* », annonce calmement cette femme de 48 ans, porte-parole de Rose Alliance. Cette organisation, fondée en Suède en 2003, s'est donné pour mission de défendre l'ensemble des « *travailleurs sexuels* », expression que Mme Jakobsson justifie en ces termes : « *Il y a travail dès lors qu'il y a activité rémunérée.* » Continuer à se prostituer en Suède conduit à s'exposer davantage aux dangers de la clandestinité, selon elle.

En 1998, les députés ont décidé de pénaliser le client, au nom de principes qui ont éclos dans les années 1970 et qui cimentent toujours la société suédoise. Au premier rang figure l'égalité femmes-hommes, notion incompatible, ont estimé les législateurs, avec la pratique de relations tarifées. L'argent impose une contrainte ; les consommateurs qui paient pour un service sexuel — le plus souvent des hommes — assujettissent les vendeurs — le plus souvent des femmes. Prenant acte de ce déséquilibre, le Parlement a décidé de se doter d'une loi obligeant les clients à changer durablement leurs comportements et poussant de facto les prostituées vers d'autres activités.

La loi s'insère dans un arsenal très répressif. Par exemple, un propriétaire privé ou un hôtelier ne peut louer son bien à des prostituées sous peine d'être accusé de proxénétisme. Selon la porte-parole de Rose Alliance, le dispositif entré en vigueur en janvier 1999 est très clairement d'inspiration luthérienne : « *On pense encore que les travailleuses du sexe sont des traîtresses qui détournent les hommes de leur femme.* »

Ses propos, qui font écho à la critique de l'abolitionnisme (1), interpellent directement les pouvoirs publics, auxquels l'avocate canadienne d'origine suédoise Gunilla Ekberg s'est associée au moment de l'élaboration de la loi. À l'invocation de la religion, elle répond catégoriquement : « *Elle ne compte nullement dans cette affaire. En revanche, oui, nous avons des principes basés sur l'éthique. Si vous voulez vivre dans une société où hommes et femmes ont les mêmes chances et les mêmes droits, alors il faut éradiquer la violence que les premiers font subir aux secondes.* »

Cette spécialiste de la prostitution et du trafic d'êtres humains explique qu'en trente-cinq ans d'activité elle n'a jamais rencontré une femme qui se livrait volontairement et avec plaisir à des relations sexuelles tarifées : *« On ne choisit pas cette activité. Il y a une histoire de violence, de drogue, de pauvreté derrière le parcours de chaque prostituée. Quant à l'industrie du sexe, elle génère de l'oppression. En Suède, pays de tradition sociale-démocrate, on sait ce que ce mot signifie. »* Selon elle, c'est bien pour cela que le pays a choisi de modifier la loi et d'aborder cette question sous l'angle politique : *« Est-il cohérent d'avoir aujourd'hui en Europe des gens de gauche qui défendent les droits des travailleurs tout en affichant des positions néolibérales dès lors qu'il s'agit de légiférer sur la prostitution ? »*

Selon une étude de 2014, 72 % des Suédois (85 % des femmes et 60 % des hommes) sont favorables à l'interdiction de l'achat de services sexuels (2). Cela signifie-t-il pour autant que cette loi a prouvé son efficacité ? La prostitution reste un phénomène difficile à mesurer. Selon la Coordination nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains en Suède, la prostitution de rue concernait en 2014 entre 200 et 250 femmes, majoritairement de nationalité étrangère, contre 650 en 1995 (3). Toutefois, le site de la radio publique suédoise (4) révélait à l'été 2016 une augmentation de la prostitution à Malmö, troisième ville du pays après Stockholm et Göteborg : quarante-sept femmes étaient comptabilisées l'année dernière dans les rues, soit sept de plus qu'en 2014. Et cette tendance, toujours selon cette même source, devrait se confirmer cette année. Pour Me Ekberg, ce n'est pas la loi de 1999 qui pose problème, c'est son application : *« Soyons honnêtes : on ne peut pas tout changer en vingt ans. La Suède est aujourd'hui le pays d'Europe qui compte le moins de trafic d'êtres humains. Mais il n'en demeure pas moins que la loi n'est pas encore bien appliquée partout dans le pays. »*

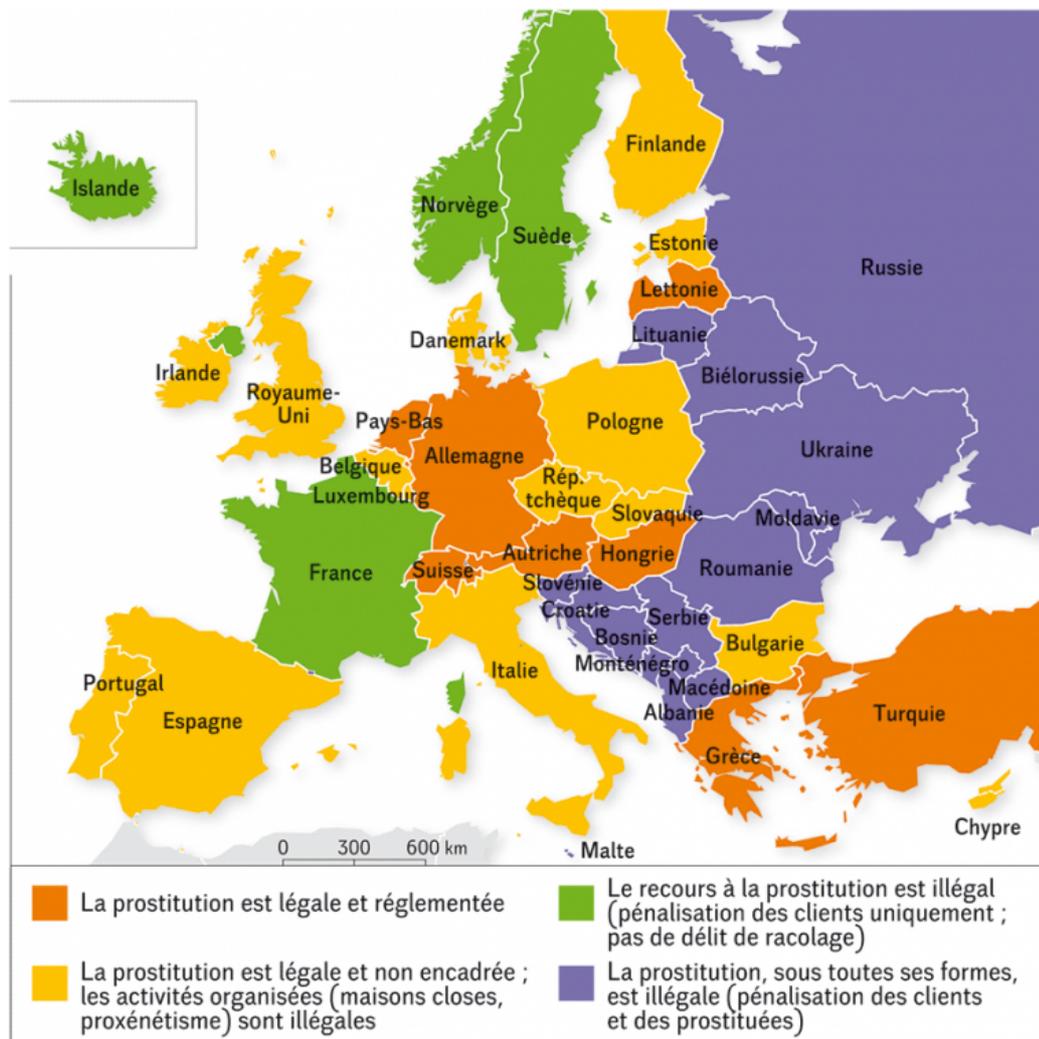
## Un accompagnement thérapeutique pour les clients

Sollicitées pour apporter leur contribution à la lutte contre la traite, les prostituées suédoises se voient par ailleurs proposer un programme de sortie. Leurs collègues étrangères, quant à elles, risquent l'expulsion immédiate. Si, au terme d'un mois de réflexion, elles acceptent elles aussi de coopérer, elles peuvent obtenir un permis de résidence de six mois et une aide sociale. Au cas où le traitement de leur dossier prend davantage de temps, six mois supplémentaires peuvent leur être octroyés. Durant cette période, elles ont la possibilité d'étudier ou de chercher un autre travail. *« Attention : tout cela est temporaire. Une fois l'enquête close, c'est à la justice de décider si elles peuvent rester et bénéficier d'une autorisation de résidence permanente »*, précise Mme Kajsa Wahlberg, commissaire de police et rapporteure nationale sur le trafic d'êtres humains auprès du gouvernement.

La réinsertion des prostituées est l'une des trente-six mesures d'un vaste programme adopté en juillet 2008 et auquel le gouvernement a accordé l'équivalent de 20 millions d'euros (5). À entendre la commissaire, ce plan très offensif a drastiquement réduit le racolage visible. Mais elle le reconnaît aussi : *« Avec Internet, la prostitution a quitté la sphère publique. L'offre de services sexuels est en constante augmentation dans les salons de massage, de coiffure et même de manucure. »* La traque active des clients, rendue possible grâce à un réseau d'informateurs, a changé de terrain. Au cours des huit dernières années, le nombre d'annonces diffusées sur Internet a été multiplié par vingt. Cette progression semble suivre l'évolution de la Toile, mais n'est pas corrélée avec une augmentation du nombre d'individus concernés.

Selon Mme Wahlberg, la police arrête chaque année en moyenne cinq cents hommes, un nombre

à peu près constant. Une fois appréhendés, les contrevenants encourent une peine qui va de la simple amende à un an de prison. L'amende, modulable en fonction des revenus, peut s'élever à 350 euros pour un chômeur ou, cas extrême, à cent cinquante jours de salaire pour une personne en activité.



Sources : Fondation Scelles, 2016 ; Daniela Danna, « Report on prostitution laws in the European Union », université de Milan, 2014.

CÉCILE MARIN

## Éventail de législations

CÉCILE MARIN, 1ER JANVIER 2017

Afin qu'ils ne récidivent pas, les clients se voient proposer un accompagnement thérapeutique. La ville de Göteborg peut se prévaloir d'une certaine antériorité en la matière. Créé en 1997, soit avant que le Parlement ne vote la loi sur la prostitution, le programme Köpare Av Sexuella Tjänster (KAST, « les acheteurs de services sexuels ») a vu passer deux mille patients. De leur plein gré, ils viennent pour tenter de soigner leur dépendance aux relations tarifées. Les consommateurs de services sexuels sont aidés pour identifier le traumatisme familial qui serait « toujours à l'origine d'une telle démarche », selon Mme Maia Strufve, thérapeute familiale de formation, qui travaille en étroite collaboration avec la municipalité en tant qu'agente de la protection sociale. Les séances, généralement hebdomadaires, durent environ une heure et s'étalent sur deux ans et demi en moyenne.

« Beaucoup de patients disent qu'ils se sentent plus libres de faire certaines choses avec les prostituées qu'avec leur compagne. Ils affirment échapper à une forme de pression », explique cette travailleuse

sociale. Elle déconseille pour autant les psychothérapies de couple, qui *« n'ont jamais donné de bons résultats en la matière et conduisent souvent à une crise. Or les hommes qui viennent nous voir ont d'abord besoin d'écoute et de conseils »*. Seuls dans le cabinet de consultation, les clients s'expriment plus facilement. Souvent gênés, ils y évoquent la toute première rencontre, qu'ils qualifient rarement d'expérience excitante. Quant aux prostituées, outre l'accompagnement social, un suivi thérapeutique leur est proposé. Dans l'esprit de la loi de 1999, tout doit être mis en œuvre non pour améliorer leurs conditions de travail, mais pour les amener à changer d'activité professionnelle. En s'appuyant sur un travail au long cours, Mme Strufve se targue d'avoir pu contribuer à réduire la prostitution, sans toutefois pouvoir fournir des données quantifiables.

En 2010, la plus haute magistrate du pays, Mme Anna Skarhed, a remis un rapport très favorable à la pénalisation, qui permettrait selon elle d'empêcher les clients de récidiver et le crime organisé de s'installer. Mais Susanne Dodillet, chercheuse à l'université de Göteborg, réclame une tout autre expertise, car l'État, d'après elle, serait juge et partie : *« Il ne laisse aucune personnalité critique évaluer la loi de façon indépendante »*, dénonce-t-elle. Selon elle, les prostituées n'ont jamais été écoutées. Des propos formellement démentis par Me Ekberg.

Née en Allemagne, Susanne Dodillet s'est installée en Suède à l'âge de 21 ans. À son arrivée, elle a compris que le féminisme qu'elle revendiquait différait de celui des étudiantes suédoises : *« Il y avait un décalage culturel. Je pensais que mes amies étaient de gauche. Mais elles défendaient la loi et qualifiaient même les actes sexuels tarifés de "viols". »* Au nom de la liberté individuelle, l'universitaire dénonce la pénalisation du client, mais aussi un arsenal de lois qui interdisent par exemple aux prostituées de se porter assistance sous peine d'être accusées de proxénétisme. Elle déplore enfin que les législateurs aient, depuis cette loi, le sentiment d'appartenir à un pays *« moralement exemplaire »*.

À l'opposé, la psychologue allemande Ingeborg Kraus milite très clairement en faveur de l'importation dans son pays des lois suédoises et pour la ratification de la convention internationale de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Initiatrice d'un manifeste de psychotraumatologues allemands contre la prostitution, elle a écrit à la chancelière Angela Merkel pour dénoncer les conséquences de la légalisation des maisons closes en 2001 (6), qui aurait fortement encouragé la demande : *« Le "modèle allemand", loin de les protéger, s'est avéré "l'enfer sur Terre" pour les femmes, écrit-elle par ailleurs (7). Nous observons une industrialisation de la prostitution, avec un revenu total estimé à 14,6 milliards d'euros et 3 500 bordels déclarés officiellement. »* Certains de ces établissements, comme le Pascha à Cologne, sont devenus de hauts lieux de l'industrie du sexe. Plus de cent vingt prostituées travaillent dans cette « institution » qui s'enorgueillit d'abriter un *« Éros Center du sexe pas cher, une maison close traditionnelle plus confortable et aux tarifs plus élevés, un étage réservé aux transsexuels, une discothèque avec des escorts et un hôtel »*.

## « Repas, alcool, massage, une ou plusieurs filles »

Toujours en quête de compétitivité, ces entreprises proposent même des forfaits *« repas, alcool, massage thaïlandais, une ou plusieurs filles, le tout pendant trois heures, pour la modique somme de 50 euros (8) »*. Un désastre humain, selon Mme Kraus, qui cite une étude de 2008 : *« Soixante-huit pour cent des femmes en situation prostitutionnelle présentaient des symptômes de stress post-traumatique d'une intensité similaire à ceux des anciens combattants ou des personnes ayant été torturées. D'autres troubles peuvent se développer : toutes sortes d'angoisses, des dépendances »*

*diverses, des troubles affectifs comme la dépression ou la bipolarité, des douleurs psychosomatiques, des troubles de la personnalité, des troubles dissociatifs, etc. (9). »*

Parce qu'elle déplore «*l'inaction des responsables politiques*» allemands, Mme Kraus souhaite demander à la Commission européenne d'émettre un avis contre l'Allemagne pour manquement à la charte des droits fondamentaux, dont la garantie d'«*intégrité de la personne*» et l'«*interdiction des traitements dégradants*». Elle veut faire reconnaître que la prostitution est en totale contradiction avec les valeurs de l'Union européenne. Le Parlement européen a voté en 2014 plusieurs préconisations, dont l'usage de la sanction contre les clients, mais il s'agissait d'une résolution non contraignante. Hors de l'Union européenne, la Norvège et l'Islande ont déjà suivi la Suède en 2009. Au sein de l'Union, seules l'Irlande du Nord (en 2015) et la France (en 2016) ont modifié leurs lois. Mais l'exemple suédois montre que l'on ne peut pas tout attendre d'une législation, et que la lutte contre la prostitution s'inscrit dans un travail de longue haleine, avec un accompagnement social durable.

WILLIAM IRIGOYEN  
Journaliste.

- 
- (1) Cf. Lilian Mathieu, « Les prostituées et leurs faux amis », dans « Femmes : la guerre la plus longue », *Manière de voir*, n° 150, décembre 2016-janvier 2017, et *Prostitution, quel est le problème?*, Textuel, Paris, 2016.
- (2) Et seulement 48% sont favorables à la pénalisation de la vente de services sexuels. « [The extent and development of prostitution in Sweden \[http://www.lansstyrelsen.se/stockholm/SiteCollectionDocuments/Sv/publikationer/2015/rapport-2015-18.pdf\]](http://www.lansstyrelsen.se/stockholm/SiteCollectionDocuments/Sv/publikationer/2015/rapport-2015-18.pdf) » (PDF), Stockholm, octobre 2015.
- (3) *Ibid.*
- (4) « [Street prostitution on the rise in Malmö \[http://sverigesradio.se/sida/artikel.aspx?programid=2054&artikel=6486239\]](http://sverigesradio.se/sida/artikel.aspx?programid=2054&artikel=6486239) », Sveriges Radio, 4 août 2016.
- (5) « [Against prostitution and human trafficking for sexual purposes \[http://www.prostitutionresearch.com/pdfs/Against%20Prostitution%20Sweden10-09.pdf\]](http://www.prostitutionresearch.com/pdfs/Against%20Prostitution%20Sweden10-09.pdf) » (PDF), rapport du ministère de l'intégration et de l'égalité des sexes, Stockholm, 2009.
- (6) Cf. « [Rapport d'information sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel \[http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/systeme\\_prostitutionnel\\_reforcement\\_lutte.asp\]](http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/systeme_prostitutionnel_reforcement_lutte.asp) », Assemblée nationale, 17 septembre 2013.
- (7) Ingeborg Kraus, « [Lettre à ONU Femmes \[http://www.trauma-and-prostitution.eu/fr/2016/10/19/lettre-a-lonu-femmes/\]](http://www.trauma-and-prostitution.eu/fr/2016/10/19/lettre-a-lonu-femmes/) », 15 octobre 2016, [www.trauma-and-prostitution.eu](http://www.trauma-and-prostitution.eu) [<http://www.trauma-and-prostitution.eu>]
- (8) « [Prostitution, des forfaits "tout compris" à 50 euros \[http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-3/avenue-de-l-europe/video-avenue-de-l-europe-prostitution-des-forfaits-tout-compris-a-50-euros\\_1264015.html\]](http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-3/avenue-de-l-europe/video-avenue-de-l-europe-prostitution-des-forfaits-tout-compris-a-50-euros_1264015.html) », émission « Avenue de l'Europe », France 3, 13 janvier 2016.
- (9) Ingeborg Kraus, « [La prostitution est incompatible avec l'égalité hommes-femmes \[http://www.trauma-and-prostitution.eu/fr/2016/01/08/la-prostitution-est-incompatible-avec-legalite-hommes-femmes/\]](http://www.trauma-and-prostitution.eu/fr/2016/01/08/la-prostitution-est-incompatible-avec-legalite-hommes-femmes/) », [www.trauma-and-prostitution.eu](http://www.trauma-and-prostitution.eu) [<http://www.trauma-and-prostitution.eu>]
- 

Mot clés : Union européenne Droit Femmes Violence Société Libéralisme Droits des femmes Suède Allemagne